

26 septembre Journée de sensibilisation au mésothéliome

L'Association des victimes de l'amiante du Québec (AVAQ) interpelle les trois ministres dédiés à la santé et aux services sociaux, Messieurs Christian Dubé et Lionel Carmant et Madame Sonia Bélanger afin que le 26 septembre devienne au Québec la Journée de sensibilisation au mésothéliome.

L'amiante est responsable d'au moins 80 % de tous les types de mésothéliome, un cancer agressif qui affecte le mésothélium, une membrane présente à de nombreux endroits du corps humain, dont la cavité abdominale et le péricarde (cœur). La majorité des cas de mésothéliome touche la membrane de la cavité pleurale où se trouvent les poumons. Une particularité du mésothéliome est le fait que la période de latence entre l'exposition à la fibre d'amiante et le développement de la maladie varie de 10 à 50 ans.

Les premiers symptômes d'un mésothéliome pleural ressemblent à de nombreuses maladies : essoufflement, toux persistante, douleur dans la poitrine ou à l'abdomen et perte de poids. Seul des examens médicaux plus poussés pourront établir le diagnostic et les meilleurs traitements.

Une personne qui a été exposée à la fibre d'amiante dans le cadre de son travail et qui développe un mésothéliome, a le droit à de recevoir des indemnités en vertu de la Loi sur les accidents du travail et des maladies professionnelles. En cas de décès, la famille a également le droit de recevoir des indemnités. Le cheminement d'une réclamation à la CNESST est parfois long et fastidieux, et notre association offre du soutien aux victimes de cette maladie et à leur famille tout au long du processus.

Dans le cadre des consultations sur la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, plusieurs groupes ont proposé un mécanisme pour simplifier le traitement des réclamations pour mésothéliome, ce qui aurait eu pour effet de diminuer le nombre de cas qui se trouve devant le Tribunal administratif du travail (TAT). Une telle façon de faire aurait réduit les délais de traitement et aurait diminué le stress vécu par les victimes et leurs familles qui souffrent déjà beaucoup en raison de la présence de cette maladie débilante et mortelle. Malheureusement le Ministre du travail n'a pas jugé bon de donner suite à ces recommandations. Les employeurs peuvent aussi faire leur part en s'abstenant de contester inutilement les réclamations pour lesquelles le lien causal entre le travail et le développement d'un mésothéliome est évident.

Que cette Journée de sensibilisation au mésothéliome nous rappelle la souffrance des personnes malades et leurs familles et la nécessité d'obtenir pour toutes ces victimes environnementales ou professionnelles une juste compensation. Pour lire des témoignages de victimes et de leur famille ou pour obtenir de plus amples informations sur les dangers de l'amiante et les mesures de prévention nécessaires lorsque l'on procède à des rénovations dans des bâtiments construits au siècle dernier visitez notre site internet avaq.org.

-30-

Source: Norman King : 514 835-0834, le 26 septembre avant 11 heures AM et après 15 heures PM